

**COMMUNE
DE
VELESMES-ECHEVANNE
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 mars 2026

Par la suite d'une convocation en date du 26 février 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Velesmes-Echevanne se sont réunis en date du 4 mars 2026, en Mairie à 20h, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul GEOFFROY, Maire.

Membres présents : Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Stéphane PARIS, Frédéric MOREL, Philippe RACINE et Christelle ROBBE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre absent excusé ayant donné mandat de vote :

Membre absent excusé :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a constaté que le quorum est atteint et il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : le conseil municipal a désigné Mme Manon JAYET, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Procès-verbal de la séance du 4 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

1 – Programme des travaux ONF

Présentation du programme des travaux sylvicoles par le garde forestier.

2 – Subvention FC2VELS pour travaux de sécurisation du terrain

Le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation du stade du pré neuf pour le maintien de son classement au niveau T5. L'association FC2VELS a sollicité la ligue BFC de Football pour une aide financière sur les travaux d'un montant de 3 467.98 €.

Après déduction de l'aide financière accordée par la ligue, le reste à charge des travaux est de 1 767.98 €. La commune, propriétaire de cette installation sportive, propose de verser une subvention de 1.767.98 € au FC2VELS pour rembourser les frais avancés par le club.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

A) Tenue du bureau de vote pour les élections municipales

Dimanche 15 mars 2026

8h00 à 10h00	Céline BERTHIER	Philippe RACINE	Jean-Paul GEOFFROY
10h00 à 12h00	Stéphane GAULIARD	Pierre HAIZE	Armand PLOTTEY
12h00 à 14h00	Simon LAFFAITEUR	Thierry JACQUIN	Valérie CHAIN
14h00 à 16h00	Manon JAYET	Frédéric MOREL	Ludivine RENAUDOT
16h00 à 18h00	Laurent JARROT	Christelle ROBBE	Stéphane PARIS

B) Accord du devis de l'entreprise Chardeyron pour remplacement des tuiles du clocher, nettoyage des cheneaux et contrôle zinguerie pour 2 678.40 €

Fin de séance à 21h30

**Le Maire,
JP GEOFFROY**

